



**F.F.C.**  
**NOUVELLE AQUITAINE**

**Règlement**  
**Championnat Départemental**  
**Haute Vienne**  
**2026**



## **Article I - PRÉSENTATION**

La Commission Départementale de BMX de La Haute Vienne, organise en 2026, sous la responsabilité du Comité Départemental de La Haute Vienne, le Championnat Départemental BMX 87.

## **Article II - PARTICIPANTS**

a) Le Championnat Départemental BMX est accessible à tout pilote détenteur d'une licence dans l'un des clubs de la Haute Vienne, à jour, permettant la compétition, délivrée par la FFC.

b) Le Championnat Départemental BMX de La Haute Vienne se déroulera, conformément au calendrier départemental validé par la Commission Départemental sur une course support de la troisième manche de la BMX Limouzi Cup, le dimanche 07 Juin 2026 à Saint Priest Taurion.

c) Les pilotes pourront s'engager **en 20' ou en Cruiser uniquement**

## **Article III - CLASSEMENT INDIVIDUEL**

a) Un classement individuel par catégorie est établi à la fin de l'épreuve. Les pilotes féminines ayant fait le choix de rouler dans une catégorie masculine, ne pourront être récompensées.

b) A l'issue de cette épreuve, le premier pilote Haut Viennois dans chaque catégorie de cette course, est déclaré champion départemental de la Haute Vienne.

## **Article IV - RÉCOMPENSES**

a) Une cérémonie protocolaire spécifique au championnat Départemental sera organisée à la suite des récompenses de la manche support de la BMX Limouzi Cup pour récompenser les 3 premiers pilotes Haut Viennois des catégories 20" et cruisers.

**Les pilotes ont l'obligation de se présenter à cette cérémonie, revêtus du maillot du club affilié à la FFC (inscrit sur leur licence) et en tenue conforme à la réglementation fédérale. Le président de jury appliquera les sanctions prévues pour les pilotes ne respectant pas ce point du règlement.**

b) Le pilote déclaré Champion Départemental dans sa catégorie se verra remettre le maillot de Champion Départemental par le représentant du Comité Départemental FFC de la Haute Vienne.

## **Article V - CATÉGORIES**

- a) En cas de regroupement, il sera réalisé un classement individuel propre à chaque catégorie comme définie ci-dessous.
- b) Si une catégorie Open est courue, elle ne sera pas concernée par le championnat départemental.
- c) Les catégories sont les suivantes (en cas de regroupement, les filles rouleront avec les garçons) :

### **20" :**

- U7 F
- U7 G
- U9 F
- U9 G
- U11 F
- U11 G
- U13 F
- U13 G
- U15 F
- U15 G
- U17 F
- U17 G
- U19 et + F
- U19 et + G

### **Cruisers :**

- Cruisers Hommes
- Cruisers Femmes

## **Article VII - ENGAGEMENTS**

Les engagements sont ceux de la BMX Limouzi Cup selon les modalités décrites dans le règlement de cette dernière. La participation au Championnat Départemental BMX de La Haute Vienne ne donne lieu à aucun engagement financier supplémentaire.

## **Article VIII - AUTRES**

- Tout pilote engagé par son club, sur une manche, est censé connaître le présent règlement et s'y conformer.
- Pour tout point non indiqué au présent règlement, il convient de se référer au règlement FFC titre VI en vigueur.